

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONJOINTE
RELATIVE À LA GARDE DES ENFANTS**

Je soussigné, , bénéficiant d'une aide de l'Etat
à la constitution de l'apport personnel sous forme d'un prêt ne portant pas intérêt d'un montant
de , contracté auprès de , en vue de financer , et , attestons sur l'honneur que la garde des
enfants reviendra à : selon le mode de garde suivant :

Le bénéficiaire du prêt ne portant pas intérêt s'engage à fournir à l'établissement de crédit
susmentionné la convention homologuée par le juge, l'ordonnance de non-conciliation du juge
aux affaires familiales, le jugement de divorce ou l'avis d'imposition faisant apparaître la
garde des enfants, dès que celui-ci est disponible.

Fait à , le

Cachet et visa de l'établissement de crédit

Signature du premier parent

Signature du second parent

En application des dispositions de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies dans ce document peuvent être
transmises à l'organisme mentionné au cinquième alinéa de l'article L. 312-1 du CCH. Le
droit d'accès aux informations nominatives concernant l'emprunteur peut être exercé auprès de
l'établissement de crédit et de l'organisme susmentionné.